



Communiqué de presse

Paris, le 19 novembre 2015.

## **Après les attentats, comment favoriser une reprise du travail sereine ?**

C'est la question que posent leurs clients aux professionnels de la prévention des RPS (risques psychosociaux).

Après l'onde de choc et l'effroi, les entreprises organisent l'accompagnement de leurs salariés pour faire face aux traumatismes engendrés par les attentats.

*« Directement touchés ou pas, les salariés se sentent concernés par les derniers événements. Entre le flot d'actualités diffusés chaque jour, les témoignages de chacun, on s'aperçoit que beaucoup de salariés sont touchés par ce qui arrive et que cela impacte le collectif de travail »* constate François Cochet, Président de la FIRPS

### ***Les salariés ont besoin de se parler, d'échanger.***

Comment les entreprises peuvent-elles accompagner cette demande légitime ?

Comment les entreprises peuvent-elles aménager l'organisation du travail pour permettre aux salariés de se sentir en confiance, de partager leurs appréhensions, de se sentir accompagné par une hiérarchie attentive et compréhensive ? Certains secteurs d'activité –les transports, la culture et les loisirs, les hôtels-restaurants, la sécurité, les personnels de santé- ont été en première ligne et vont peut-être devoir modifier leurs façons de faire.

Quelle attitude les managers de proximité et la direction générale doivent-ils adopter à l'égard des salariés ?

C'est à ces questions que doivent répondre les cabinets spécialisés en prévention des RPS. Les adhérents de la FIRPS se sont engagés à respecter un code de déontologie strict encadrant leurs interventions.

Pour certaines entreprises, il s'agit de mettre en place des dispositifs de soutien psychologique, cellules d'écoute psychologiques pour que les salariés puissent partager leurs questionnements avec des professionnels psychologues cliniciens. Pour d'autres, il s'agira d'organiser sur site des débriefings collectifs ou individuels. Dans les secteurs les plus touchés, réfléchir aux inflexions d'organisation qui permettront de travailler en

sécurité. Dans tous les cas, le recours à des professionnels est indispensable pour aller vers les meilleures pratiques, tant sur le plan de la qualité que de la déontologie. Dans cette optique, la FIRPS recommande aux entreprises la lecture de son guide « **Assistance psychologique à distance** » paru en début d'année.

*Dans un contexte où les entreprises sont confrontées à une profusion d'acteurs se présentant comme des spécialistes des risques psychosociaux, il était utile que la profession fournisse des garanties de qualité à ses clients et partenaires. C'est dans cet esprit que sont nés les travaux que nous avons conduits en coopération interne. A partir de leur positionnement d'acteurs de terrains, les travaux de la FIRPS viennent enrichir les réflexions des associations professionnelles, des pouvoirs publics, des partenaires sociaux,», souligne son Président, François Cochet.*

En p.j. les livrets sur les cellules d'écoute « assistance psychologique à distance » et « le code de déontologie ».

### ***Pour mémoire,***

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet (Secafi, groupe Alpha), compte aujourd'hui 16 acteurs significatifs et reconnus, regroupant près de 500 consultants de la prévention des RPS et du management de la QVT, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice des membres de la FIRPS en vue du respect d'une éthique commune. Il cherche à répondre à un ensemble de droits et devoirs pour guider les actes des intervenants en prévention des risques psychosociaux, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou les salariés de leurs clients. Les cabinets membres de la FIRPS : ABSILIA, ACTEMS, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, CAPITAL SANTE, ÉLÉAS, IAPR, ICAS, IFAS, ISAST, JLO CONSEIL, PACTES CONSEIL, PSYA, REHALTO, SECAFI, STIMULUS. En savoir plus : [www.firps.fr](http://www.firps.fr)

### **Contact presse**

Agence OZINFOS

Marie-Céline Terré – 06 09 47 47 45 – [\\_firps@ozinfos.com](mailto:_firps@ozinfos.com)